

*Date de dépôt : 31 août 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Des conférences payantes à la Maison Rousseau et de la Littérature (MRL) ? Qu'en pense le Conseil d'Etat ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Suite à une rénovation commencée en 2009, la Maison Rousseau et de la Littérature (MRL) a ouvert ses portes au public au printemps 2021 au cœur de la Vieille-Ville. Elle est située dans un édifice patrimonial propriété du canton de Genève. Première « maison de la littérature » romande (basée sur le modèle de celles de Bâle et de Zurich et de celles de la plupart des grandes villes européennes), la MLR propose notamment un parcours audiovisuel sur Rousseau, des rencontres littéraires, des débats, des expositions, des ateliers pédagogiques et des résidences d'écriture. Elle est appelée à rayonner en développant notamment des partenariats, tels qu'avec la Maison des Ecrivains et de la Littérature à Paris, la Villa Gillet à Lyon ou la Maison internationale des Ecrivains à Beyrouth, etc.*

*Deux projets de lois accordant une aide financière à la Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature pour les années 2021 à 2024 ont été votés par le Grand Conseil. Le premier a concerné la remise par l'Etat de la maison natale de Jean-Jacques Rousseau à la Fondation de la MRL. Par le second, l'Etat s'est engagé à octroyer une subvention annuelle à la fondation.*

*Le canton de Genève s'engage par ailleurs pour une démocratisation de l'accès à l'art et à la culture, notamment par le biais de sa politique de formation. La MLR doit contribuer à solliciter l'imagination et la sensibilité des élèves et doit leur permettre de développer leur créativité. Par ailleurs, le canton de Genève mène une politique culturelle qui vise à faire profiter tous les publics d'une offre diversifiée et de qualité en matière culturelle, en particulier les publics dits « empêchés ».*

*Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien donner aux questions suivantes :*

- Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face aux conférences payantes ayant eu lieu cette année au sein de la Maison Rousseau et de la Littérature (par exemple, très récemment, la conférence de la Prof. Barbara Stiegler « Démocratie et néolibéralisme à l'heure de la crise écologique » pour laquelle le prix d'entrée était de 12 francs) ?*
- Le canton de Genève entend-il participer activement au déploiement d'une politique de démocratisation d'accès à la culture par le biais de la Maison Rousseau et de la Littérature ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis ses débuts, le canton a pleinement soutenu le projet de la Maison Rousseau et de la Littérature (MRL), initiative qui vise à faire rayonner la littérature et le livre par le biais de différentes activités, telles que des lectures, performances, rencontres entre écrivains, tables rondes thématiques et autres événements en lien avec l'écrivain-philosophe Jean-Jacques Rousseau. La MRL vise un public aussi large que possible et s'engage pour élargir le lectorat, toutes générations confondues.

Le soutien financier du canton permet le fonctionnement annuel de l'équipe en place mais ne couvre pas l'ensemble de la programmation événementielle, pour laquelle la MRL recherche des financements complémentaires auprès de bailleurs de fonds. Comme dans tout lieu culturel, la billetterie est une contribution, modeste mais essentielle, à la couverture des coûts globaux. Elle est aussi une manière d'engager un public concerné et respectueux de l'offre culturelle (l'expérience de la gratuité montre que le public ne vient pas toujours malgré les places qu'il a réservées).

Enfin, la MRL développe des actions spécifiques envers les familles, les écoles et les publics à besoins particuliers (gratuité, bons d'entrées offerts à l'issue des visites scolaires à destination des familles, tarif de groupes).

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat confirme son souhait d'accompagner les efforts de la MRL afin que cette institution-clé pour la politique cantonale du livre puisse développer son rôle de médiation culturelle auprès de la population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA